

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE :

Inscription annuelle : Télécharger la fiche prévue à cet effet sur : www.othis.fr.

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'année pour les services périscolaires, cochez les cases ci-dessous.

Reçu en mairie le :



INSCRIPTION : afin de garantir les meilleures conditions d'encadrement et pour répondre aux Normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), les Services Périscolaires sont accessibles uniquement sur réservation.

Inscription / Annulation : modalités sur le règlement périscolaire téléchargeable sur le site www.othis.fr.

POUR RESERVER LA PERIODE DE FEVRIER : DEPOSER CE BULLETIN EN MAIRIE

FEVRIER	V	L	M	M	J	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	Inscription mensuelle				
CENTRE LOISIRS DU MERCREDI (07h00- 19h00)	1	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	<input type="checkbox"/>	
CANTINE (11h30 - 13h30)																						<input type="checkbox"/>
ACCUEIL MATIN ET SOIR																						<input type="checkbox"/>
ACCUEIL MATIN (7h00 - 8h15)																						<input type="checkbox"/>
ACCUEIL SOIR (16h30 -19h00)																						<input type="checkbox"/>
ETUDE AU MOIS (16h30 - 18h00)																						<input type="checkbox"/>

Vacances

CASE A COCHER



Pour les vacances scolaires, veuillez remplir le bulletin " SERVICE PERISCOLAIRE - SPECIAL VACANCES" Cliquez ensuite sur onglet "Enfance Jeunesse " puis Services périscolaires, choisissez le bulletin → (Période vacances scolaires)



SERVICE PERISCOLAIRE : SPECIAL VACANCES D'HIVER 2019

A DEPOSER AVANT LE SAMEDI
02 février 2019

Reçu en mairie le :

NOM DE L'ENFANT :

PRENOM :

ANNEE DE NAISSANCE :

FEVRIER

FEVRIER/MARS	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
	25	26	27	28	1	4	5	6	7	8

CANTINE

CENTRE LOISIRS

ACCUEIL MATIN

ACCUEIL SOIR

**ECOLE (Reprise lundi 11 mars 2019)
PENSEZ A INSCRIRE VOS ENFANTS APRES
LES VACANCES**

Cochez les cases pour réserver le centre de loisirs. PENSEZ A INSCRIRE VOS ENFANTS APRES LES VACANCES

Les inscriptions hors délais ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles.

Une inscription pour les vacances peut être annulée **au plus tard le samedi 02 février 2019** après cette date, seule la présentation d'un certificat médical permettra l'annulation.

Cadre réservé à l'administration

Centre de loisirs :

AUTORISATION DE SORTIE (Sauf si autorisation déjà remplie pour l'année 2018-2019)



Je soussigné autorise mon fils/ma fille.....
à participer aux sorties organisées par le Centre de Loisirs.

Fait àleSignature :